

PRIX DE JOURNEE

Applicables à compter du 1^{er} mars 2023

HOSPITALISATIONS

Les tarifs journaliers de prestations applicables à l'établissement sont les suivants (1) :

DMT	CODE TARIFAIRE	INTITULE DU TARIF	TARIF JOURNALIER
213	04	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques – ambulatoire.	644,19 €
210	03	Médecine UM gériatrie, addictologie, douleurs chroniques – hospitalisation complète.	887,46 €
216	11	Médecine autres UM – hospitalisation complète.	1032,83 €
229	48	Médecine – GHS intermédiaire	489,39 €
234	12	Chirurgie – hospitalisation complète.	1369,98 €
239	90	Chirurgie – ambulatoire.	1238,12 €
232	20	Spécialités couteuses	1688,97 €
240	23	Obstétrique – hospitalisation complète.	1142,57 €

Montant du forfait journalier (2) :

20 €/jour, y compris le jour de sortie.

Participation forfaitaire pour les actes dont le tarif est supérieur ou égal à 120 €, ou ayant un coefficient supérieur ou égal à 60 (3) :

24 €

- (1) Arrêté N°2023-18-0136 du 17 avril 2023, fixant les tarifs journaliers de prestations applicables à compter du 1^{er} mars 2023 du CH BOURG SAINT MAURICE n° FINESS EJ 730780525.
- (2) Arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale.
- (3) Décret n° 2018-1257 du 27 décembre 2018 relatif à la participation de l'assuré aux frais liés à divers actes et prestations.